



# ENQUETE PUBLIQUE

## ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

**Concerne :** La demande de permis d'environnement de classe 2 introduite par SASPJ LEPOMME Michel et Geoffrey, rue Daloze 24 à 6230 PONT-A-CELLES (Buzet), pour le maintien en activité d'une exploitation agricole d'élevage de bovins et ovins viandeux avec ferme pédagogique et prise d'eau souterraine. Références dossier Commune : PE/2026/004 et DPA : dossier n°10024798.

Projet de catégorie C (sans étude d'incidences sur l'environnement).

**Situation :** rue Daloze 24 à 6230 PONT-A-CELLES (Buzet).

**Autorité compétente :** Collège communal de Pont-à-Celles

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 3 juillet 2026	Le 8 juillet 2026	Administration communale de Pont-à-Celles Service Cadre de vie Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles Le 24 août 2026 à 16 heures	Collège communal Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles <a href="mailto:environnement@pontacelles.be">environnement@pontacelles.be</a>

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. L'enquête publique se déroule du 8 juillet 2026 au 24 août 2026. Elle est neutralisée du 16 juillet 2026 au 15 août 2026. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45, les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou en semaine après 16h00 sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63 ou via [environnement@pontacelles.be](mailto:environnement@pontacelles.be). Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les observations écrites sont datées et signées ; les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

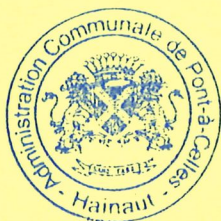
Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : M. Geoffrey LEPOMME au 0474/59.96.70 ou [geoffreylp@msn.com](mailto:geoffreylp@msn.com),
- du SPW ARNE, Département des Permis et Autorisations, DPA Charleroi : Mme Mireille LION via [mireille.lion@spw.wallonie.be](mailto:mireille.lion@spw.wallonie.be) (contact technique) ou Mme Jany DEMEUNIER via [jany.demeunier@spw.wallonie.be](mailto:jany.demeunier@spw.wallonie.be) (contact administratif),
- du service Cadre de vie (Environnement) de la Commune de Pont-à-Celles : 071/84.90.63 ou [environnement@pontacelles.be](mailto:environnement@pontacelles.be).

A Pont-à-Celles, le 26 juin 2026.

Le Directeur général

G. CUSTERS



Le Bourgmestre

P. KNAEPEN